

Envoi : 31/01/2018
Réception par le Préfet : 31/01/2018
Publication : 02/02/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**CONVENTION RELATIVE AU COFINANCEMENT DE LA PART DU PROJET
SOCIÉTÉ CIVILE INCOMBANT À L'EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE
(ETB)**

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. MUNCK.
Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.
M. HEMEDINGER donne procuration à M. MULLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.
Mme MULLER donne procuration à M. HABIG.
M. STRAUMANN donne procuration à M. SCHITTLY.

ABSENT :

M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2017-7-11-4 du 7 juillet 2017 approuvant la participation du Département au projet INTERREG V Rhin supérieur "Société civile".
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 24 novembre 2017,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement de 4 500 € à l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) et autorise le versement de 2 250 € en 2018 et 2 250 € en 2019, selon les modalités prévues dans la convention, après signature de cette dernière et à réception d'un courrier de demande de paiement de l'ETB, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets primitifs 2018 et 2019 ;

La subvention à l'ETB d'un montant de 4 500 € sera imputée sur le programme F812 ligne budgétaire 65-048-6562-2678-114 du budget départemental.

- Approuve la convention précisant l'ensemble des engagements financiers des différents partenaires pour la période 2018-2019, jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité